

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 5 AVRIL 2023

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 29^e Mars 2023

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 6 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le 5 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, SAVOURIN Marie-France, ZERBIB Délia

Messieurs : BODIN Serge, BOIRY Valéry, MAZELLE Philippe, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques

Absents excusés BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROUSSEL Karine, SERVANT Ludovic, VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élu Secrétaire : SABOURIN Jacques

Objet de la délibération :

2023/16

VOTE DES TAUX IMPOSITION 2023

Madame le Maire présente et commente au conseil, l'état 1259 relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et considérant la forte augmentation des bases 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire les taux de 2022 de la taxe Foncière Bâtie et de la taxe foncière non bâtie
- de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires (taux de 2017)

Les taux 2023 sont donc établis ainsi :

-Taxe foncière propriété bâtie	31.76%
-Taxe foncière propriété non bâtie	32.26%
- Taxe d'habitation	9.75 %

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 6 avril 2023
Béatrice FONTAINE
Maire